

**Festival « Aux Écrans du Réel » 2026**  
**Premier Doc**  
**Concours du Premier Film Documentaire**

Organisé par l'association Chroma

*26<sup>ème</sup> édition – 4, 5 et 6 décembre 2026*  
Le Mans (France)

**Date limite d'inscription : 15 juin 2026**

## **RÈGLEMENT**

1 - Peuvent concourir les réalisatrices et réalisateurs qui présenteront leur premier film documentaire « d'auteur », produit depuis 2024.

S'il s'agit d'une co-réalisation, il faut que ce soit le premier film documentaire de chacun des 2 réalisateurs ou réalisatrices.

2 - Ne seront pas considérés comme premier documentaire « d'auteur » les reportages, émissions d'information, films promotionnels, touristiques ou d'entreprise et clips.

Les films d'école ne peuvent pas concourir.

3 - Les films envoyés à la sélection du concours Premier doc ne peuvent pas être inscrits la même année dans une autre section du festival (Films d'Ici et d'Ailleurs).

4 – La durée du film ne peut dépasser 100 minutes

5 - Les films non francophones devront être sous-titrés en français. Tout oubli de sous-titrage lors du dépôt sur la plateforme est éliminatoire.

6 – L'association fera une sélection parmi les films inscrits.

Un jury souverain, composé de professionnels, établira le palmarès du Festival.

Un jury lycéen attribuera également un prix au film de son choix et les spectateurs voteront pour décerner un prix du public.

Les prix décernés et l'ensemble des dotations relatives à chaque prix seront remis aux réalisateurs.

7 - Les lauréats pourront utiliser leurs prix à des fins promotionnelles.

8 - Le support de diffusion devra être au format DCP

9 - L'association ne peut être tenue pour responsable des perturbations, retards ou pertes

pouvant survenir dans les services postaux.

10 - De courts extraits et des photogrammes des films sélectionnés ou primés pourront être diffusés dans les médias et par les télévisions locales, régionales et nationales à des fins de promotion du festival.

11 - La présence de la réalisatrice ou du réalisateur ou d'un représentant du film est fortement souhaitée pendant la durée du concours.

Il bénéficiera de la prise en charge de son séjour :

- hébergement et restauration (sauf le dimanche midi) ;
- remboursement de ses frais de transport sur présentation des justificatifs des trajets aller et retour à concurrence de 80 € par personne (2 maximum en cas de co-réalisation).

Les candidats présents s'engagent à honorer les rendez-vous prévus dans le cadre du Concours Premier Doc.

12 - L'inscription d'un film et son envoi au Festival impliquent l'acceptation du présent règlement par les réalisateurs, les producteurs ou leurs représentants et les distributeurs.

13 - Tout film inscrit et sélectionné ne peut être retiré du Festival par le réalisateur ou son représentant.

14 - L'association se réserve le droit de modifier ce règlement ou d'annuler ce concours si les circonstances l'exigent.

## **MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Toute demande d'inscription est effectuée via la plateforme DocFilmDepot

Le paiement d'un droit d'inscription de 10 euros est obligatoire pour tout film proposé au concours.

Toute demande non accompagnée des frais d'inscription ne sera pas traitée.

Le paiement s'effectuera automatiquement par virement Paypal sur la plateforme DocFilmDepot.